

## **15 Question de Mme Katrin Jadin au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la lutte contre la pollution" (n° P0099)**

**15.01 Katrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, j'aimerais faire le point avec vous sur la gestion des alertes de pollution qui touchent notre pays dans son ensemble.

Force est de constater que dans notre pays, trois ministres sont compétents au niveau des Régions. Ils prennent manifestement des mesures différentes chacun de leur côté, ce qui engendre des situations cocasses.

Par exemple, un conducteur lambda qui emprunterait l'autoroute à Eupen pour se rendre à Bruxelles est amené à suivre des recommandations en termes de vitesse en cas d'alerte de pollution. Une fois arrivé à Leuven, il doit les respecter sous peine d'être flashé et risque aussi, une fois aux portes de Bruxelles, de devoir laisser la voiture sur place si par malchance il a la mauvaise plaque d'immatriculation ce jour-là.

Vous conviendrez avec moi que la pollution ne s'arrête pas aux frontières régionales ou linguistiques et qu'il s'agit d'avoir une réflexion beaucoup plus globale en la matière.

Dès lors, monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour favoriser une concertation plus cohérente afin d'agir au niveau fédéral pour mettre fin à cette situation que je juge kafkaïenne?

**15.02 Paul Magnette, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, dans la lutte contre la pollution, il faut distinguer les mesures structurelles et les mesures d'urgence, prises lorsqu'on constate des pics de pollution.

Les mesures d'urgence que vous évoquez relèvent de la compétence strictement régionale.

Il existe une cellule Air qui mesure les pics de pollution et un protocole qui vise à déclencher des mesures urgentes quand celles-ci apparaissent nécessaires. C'est de la compétence des Régions. C'est ainsi. Je n'ai pas l'intention d'y toucher. Je trouve que cela relève d'une certaine logique sachant, par exemple, qu'à Bruxelles, les deux tiers des émissions sont dues à la circulation alors qu'en Wallonie, les deux tiers des émissions sont liées aux bassins industriels de Charleroi et de Liège. Il est donc important que les Régions puissent prendre des mesures adaptées à leur situation propre.

Qu'elles coordonnent davantage ces positions pour faciliter la vie des automobilistes, tant mieux, mais ce n'est pas de la compétence du fédéral.

En revanche, en ce qui concerne les mesures structurelles de lutte contre la pollution, il y a à un partage des compétences entre l'État fédéral et les Régions. Ces dernières sont responsables pour les installations fixes, liées au territoire. Le fédéral l'est pour tout ce qui est mobile, les véhicules, l'électroménager, etc. Nous avons une concertation au sein de la conférence interministérielle de l'Environnement, qui est une concertation régulière que je vais relancer, dès la fin février, pour veiller à ce qu'elle soit plus intensive qu'elle ne l'a été durant les derniers mois.

**15.03 Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends bien qu'une concertation accrue soit nécessaire. J'avais connaissance du fait qu'il s'agissait là aussi d'un partage de compétences entre le fédéral et des Régions. N'oublions quand même pas que la problématique en tant que telle concerne aussi la santé publique et

touche l'ensemble de la population. Je plaide pour une meilleure coordination des mesures à prendre lorsqu'on constate un pic de pollution mais également avant, pour éviter que le pic de pollution ne se produise. Cela me semble tout à fait utile.

**Le président:** Madame, c'était votre première intervention dans cet hémicycle.  
*(Applaudissements)*

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*